

- Règlement particulier -
Tournoi de doubles des « Reines et des Rois du Chalonnais »
Organisé par le CSBC, les 12 et 13 janvier 2019

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2018-2019 édictées par la FFBad et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
2. Le tournoi est ouvert à toute joueuse et tout joueur titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la veille du tirage au sort, soit le 27 décembre 2018. Il est accessible aux joueuses et joueurs classés N3 - R4 - R5 - R6 - D7 - D8 - D9 - P10 - P11 - P12. Les joueuses et joueurs appartenant aux catégories « Poussin(e) » et « Benjamin(e) » ne seront pas autorisés à participer à cette compétition.
3. La juge-Arbitre sera Mme Catherine LEVASSEUR. Ces décisions seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur réclamant.
4. Le GEO en charge de la compétition sera Laure Marchand.
5. La compétition se déroulera à la « Maison des Sports », 2 rue du 11 novembre, 71100 Chalon/s/Saône.
6. Le comité d'organisation a décidé de limiter un nombre maximum d'inscrits dans l'ensemble des tableaux. Dans le cas où cette limite serait dépassée, la sélection se fera par rapport à la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + paiement intégral des droits d'inscription).
7. Les tableaux proposés sont : les doubles dames et hommes le samedi 12 janvier 2019 et les doubles mixtes le dimanche 13 janvier 2019. Ceux-ci seront constitués en poules de 3, 4 ou 5 avec 2 sortants par poule. Lors des sorties de poule, en cas d'égalité entre 2 paires, le classement est déterminé par le résultat du match direct entre ces deux paires (article 3.4.1 du RGC)
8. Les tableaux seront composés en regroupant les paires selon la moyenne de leur CPPH / rang national et non de leurs classements. Le comité d'organisation se réserve le droit d'associer deux séries si l'une d'elles se trouvait insuffisamment représentée.
9. Un minimum de 5 tableaux par discipline sera institué afin de garantir un niveau cohérent dans chaque série.
10. L'inscription est autorisée sur deux tableaux et dans deux séries différentes, sur deux journées différentes. Le montant de l'inscription s'élève à 14 € par joueur pour 1 tableau et 18 € par joueur pour 2 tableaux. Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte après la compétition.
11. L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception de la feuille d'inscription adressée à : M. Patrick MIGNOT, 2 rue de la Genevrière, 71 700 TOURNUS ; elle devra être accompagnée d'un chèque du montant correspondant à l'ordre du « CSBC ». Les inscriptions devront être regroupées pour les joueuses et joueurs appartenant à un même club.
12. Les volants sont à la charge des compétiteurs. Tous les joueurs utiliseront des volants plumes. En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle, soit donc « Babolat 4 ».
13. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage jusqu'aux finales, lesquelles dans la mesure du possible pourront être arbitrées. Cependant, sur demande des joueurs auprès du Juge-Arbitre, un arbitre ou un scoreur pourra être désigné à tout moment du tournoi.
14. Tout participant devra dès son arrivée faire enregistrer sa présence à la table de marque.
15. Chaque participant mineur devra être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

16. A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par la Juge Arbitre.
17. Le temps de préparation des joueurs (test de volant + échauffement) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
18. Les horaires et ordre des matchs ne sont affichés qu'à titre indicatif. Ils pourront être modifiés par décision de la Juge-Arbitre. Les matchs pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum (1/2 heure pour les rencontres de premier tour), éventuellement davantage en cas d'accord des joueurs concernés.
19. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il ne pourra être réduit qu'avec accord des intéressés.
20. Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra en faire la demande auprès de la Juge-Arbitre.
21. Tout joueur, toute joueuse ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives nationales ou internationales devra le signaler dès son arrivée à la Juge-Arbitre et justifier de leur utilisation par un certificat médical.
22. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré faute, au service comme dans le jeu.
23. Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
24. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant son match en dehors des temps d'arrêts (120 secondes entre chaque set et 60 secondes quand le score atteint la première fois 11)
25. Le plateau de jeu est exclusivement réservé à la Juge-Arbitre, aux organisateurs, aux joueuses et joueurs appelés pour leur match ainsi qu'aux conseillers techniques qui les coachent, ces derniers limités au nombre de 2 par équipe.
26. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBad est exigée sur les terrains.
27. Le règlement sera affiché sur le lieu de compétition.
28. La date limite d'inscription est fixée au 24 décembre 2018. Le CPPH de la paire sera pris en compte au jeudi 27 décembre 2018, c'est-à-dire la veille du tirage au sort.
29. Toute joueuse, tout joueur forfait après le tirage au sort du 28 décembre 2018 devra en informer l'organisateur par mail et le justifier (certificat de travail, médical, ...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition à la Commission d'Officiels Technique de la Ligue de Bourgogne-Franche Comté de Badminton (clot@lbfcbad.fr) sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
30. En cas de forfait d'un participant celui-ci peut être remplacé par un(e) joueur (euse) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente. En cas de forfait de l'ensemble de la paire, la paire n°1 de la liste d'attente sera intégrée dans la série.
31. Le club du CSBC décline toute responsabilité en cas de vol, de perte de matériel, d'incident ou d'accident.

32. La presse locale pourra être amenée à prendre des clichés du tournoi. Par respect du droit à l'image, si vous ne désirez pas être photographié, merci d'en informer la direction du tournoi.
33. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement particulier.

La Juge-Arbitre : Mme Catherine LEVASSEUR